



# Commune de Dambach-La-Ville

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 avril 2010

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Après convocation en date du 22 avril 2010, et mesures de publicité prévues par le Code Général des collectivités territoriales, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Dambach-la-Ville se sont réunis le 27 avril en séance ordinaire, à 19 H dans la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Gérard ZIPPERT, maire.

Etaient présents : 15

M. Gérard ZIPPERT, maire, M. Claude HAULLER, Mme Sabine LEISER, M. Michel DIETRICH, Mme Christiane SCHEPPLER, adjoints,  
MMES et MM. ADLOFF Etienne, ROSSI Sébastien, HOFF Corinne, Philippe SCHUHLER, Annie MICHEL, Maximilien ZAEPFFEL, Romain BURRUS, M. Olivier KEMPF, Mme Myriam WINKLER, M. Guy JACOB,

Absents excusés : 3

M. Jean-Marie GLEITZ, qui donne procuration à M. Michel DIETRICH,  
M. Pierre LEVYCKYJ, qui donne procuration à M. Claude HAULLER,  
Mme Anne-Marie BELENFANT, qui donne procuration à M. Etienne ADLOFF,

Absent non excusé : 1

M. Pierre-Nicolas MERSIOL,

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivité territoriales.

Secrétaire de séance : Mme Christiane SCHEPPLER

Assistant délégué au secrétariat : Maurice SCHALCK

### Ordre du jour :

1	Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 09 mars 2010 .....	2
2	Travaux de voirie : avenant n° 1 au marché relatif à la réfection du chemin de la montée à la chapelle St Sébastien, du parvis de l'église et de voiries diverses .....	2
3	Aménagement intérieur de la Maison des Compagnons : avenant au contrat de maîtrise d'œuvre .....	2
4	Mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la zone artisanale du Wasen .....	2
5	Zone artisanale du Wasen : vente d'un terrain et réservation d'une parcelle .....	2
6	Création d'un poste d'adjoint technique 2° classe à plein temps .....	2
7	Subvention à l'Association Don du Sang .....	3
8	Subvention à l'association Damb'Arts pour l'animation d'un marché paysan .....	3
9	Motion pour la construction d'un nouvel hôpital à Obernai .....	3
10	Divers .....	3

### **1 Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 09 mars 2010.**

Distribué aux conseillers avec la convocation à la présente séance, le procès-verbal du Conseil Municipal du 09 mars 2010 est adopté à l'unanimité.

### **2 Travaux de voirie : avenant n° 1 au marché relatif à la réfection du chemin de la montée à la chapelle St Sébastien, du parvis de l'église et de voiries diverses.**

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de M. Claude Hauller, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, et vu l'avis favorable de la Commission des marchés en procédure adaptée réunie ce jour, approuve à l'unanimité l'avenant n° 1 au marché de travaux de voirie passé le 21 octobre 2009 avec l'entreprise Euvoria à Molsheim.

Cet avenant a pour objet d'intégrer dans la masse initiale des travaux des prestations supplémentaires rendues nécessaires en cours de chantier pour la bonne exécution de l'opération et dont le montant s'élève à 14 863,68 euros H.T. Le marché passe ainsi du montant de 101 649,18 € TTC à 119 426,14 € TTC.

Le Maire est autorisé à signer cet avenant ainsi que toute pièce subséquente y relative.

### **3 Aménagement intérieur de la Maison des Compagnons : avenant au contrat de maîtrise d'oeuvre**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité moins trois abstentions l'avenant au contrat de maîtrise d'oeuvre du 25 février 2010 passé avec M. Jean-Luc ISNER, architecte Dplg du Patrimoine pour les travaux de restauration extérieure et d'aménagement intérieur de la maison des Compagnons.

Cet avenant a pour objet de préciser que la rémunération prévue dans ledit contrat de maîtrise d'oeuvre, d'un montant de 18 000 € H.T., est forfaitaire et non révisable, étant donné que les travaux doivent être réalisés pour partie bénévolement par des compagnons, sans devoir pour autant remettre en cause la rémunération du maître d'oeuvre.

Le Maire est autorisé à le signer ainsi que toute pièce s'y rapportant.

### **4 Mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la zone artisanale du Wasen**

Le Conseil Municipal, sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré,

Décide de confier au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement une mission d'accompagnement de la Commune et des acquéreurs de lots de la zone artisanale afin d'être conseillé dans la conception de l'aménagement des terrains et des bâtiments à construire.

Le Maire est autorisé à signer la convention à intervenir, laquelle prévoit une participation forfaitaire à hauteur de 1 850 €, dont 50 € pour l'adhésion au CAUE.

### **5 Zone artisanale du Wasen : vente d'un terrain et réservation d'une parcelle**

Le Conseil Municipal, sur le rapport du 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, approuve :

- la réservation du lot n° 8 de la zone artisanale du Wasen aux sociétés EARL et SARL HERRBACH, dont le siège est situé 6, rue du Bernstein à Dambach-la-Ville, en vue d'une acquisition ;
- l'option sur le lot n° 11 souhaitée par l'EARL Schaeffer-Woerly à Dambach-la-Ville.

### **6 Création d'un poste d'adjoint technique 2<sup>e</sup> classe à plein temps**

Sur le rapport du 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire et la proposition du Maire,

Le Conseil Municipal décide la création d'un poste d'adjoint technique 2<sup>e</sup> classe à temps complet à partir du 1<sup>er</sup> mai 2010 afin de permettre le recrutement d'un agent communal actuellement sous contrat aidé.

## **7 Subvention à l'Association Don du Sang.**

L'Association de Don du Sang s'étant recréée, il est proposé de lui octroyer la subvention de 330 € accordée au budget à toutes les associations.

Décision du Conseil : Proposition adoptée à l'unanimité. La dépense est imputée au compte 6574 du budget 2010.

## **8 Subvention à l'association Damb'Arts pour l'animation d'un marché paysan.**

Le Maire soumet au Conseil Municipal la demande d'aide à la Commune en date du 14 mars 2010 de l'association Damb'Arts pour l'organisation d'un marché paysan du 21 juin au 06 septembre inclus, à l'identique de celui tenu en 2009.

Le Conseil Municipal, après en avoir largement délibéré,

tout en constatant une organisation et un déroulement de cette animation estivale ne correspondant pas à ceux des manifestations organisées habituellement par les autres associations locales ;

- approuve néanmoins, comme l'année précédente, la mise à disposition gratuite de matériel communal (podium, barrières de protection, signalétique de circulation) pour l'organisation de ce marché paysan ;

- approuve par 13 voix pour et 5 voix contre, d'octroyer pour l'organisation dudit marché une aide d'un montant total de 500 € au titre de l'année 2010, soit un versement complémentaire de 170 € à celui déjà voté au budget, et à imputer au compte 6574,

- confirme, dans un souci d'équité avec les commerçants du marché hebdomadaire, la reconduction du droit forfaitaire d'occupation du domaine public de 75 euros demandé à l'association Damb'Arts pour cette manifestation en 2009.

## **9 Motion pour la construction d'un nouvel hôpital à Obernai.**

Le Conseil Municipal,

Considérant l'enjeu que constitue la construction d'un nouvel hôpital à Obernai pour les populations du Piémont des Vosges (Cantons de Barr, Obernai et Rosheim), plus une partie des populations de la Vallée de la Bruche, lesquelles nécessitent les services d'un Hôpital Civil tel que celui d'Obernai ;

Vu les acquisitions foncières réalisées par la Commune d'Obernai à cet effet ;

- exprime son soutien total au projet de construction d'un nouvel hôpital à Obernai d'une capacité d'au moins 110 à 120 lits, tel que décrit dans la lettre du Maire d'Obernai aux Maires des communes du Piémont des Vosges et validé dans la lettre de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation en date du 21 juillet 2008 ;

- demande à ce que la procédure d'appel d'offres soit engagée dans les plus brefs délais.

## **10 Divers.**

a) **DIA** : La Commune n'a pas fait valoir son droit de préemption lors des ventes suivantes :

- vente par M. Charles STAMPF, domicilié à la maison de retraite, du terrain bâti, section 7, n° 242/146, 0,83 are, situé 13, rue du Gal de Gaulle ;

- vente par la SARL CASSIUS sise à Urbeis, 2, rue des Pruniers, des parcelles section 18, n° 158, 2,23 ares (bâtie) et n° 160, 1,37 ares (non bâtie), situées 15, rue de la Porte Haute ;

- vente par Mme Jeanne SPEITEL, veuve KAMM, domiciliée 80, rue du Mal Foch, Mme Marie-Louise KAMM, épouse BRUMBT, MM. François et Jean-Paul KAMM des parcelles section 37, n° 207, 110,06 ares, et n° 209, 14,71 ares, lieudit Matschel, en bordure de la RN 422 de Goxwiller à Sélestat ;

- vente par M. Didier SPEITEL, domicilié 23, rue du Gal de Gaulle, du terrain bâti section 18, n° 343, d'une contenance de 2,26 ares.

b) **Corps des sapeurs-pompiers** : engagement en tant que volontaire de M. Jean-Vincent SILBER (16 ans).

c) **Fleurissement** : M. Hauler fait savoir qu'il prévu de planter des géraniums vivaces et un mélange de prairies fleuries dans l'aire du nouveau rond-point aménagé sur la RD 210 à l'entrée de l'agglomération et aux abords du giratoire. Dans un esprit de continuité du traitement paysager ces géraniums seront également plantés en couvre-sol au pied des arbres le long de la rue de la Gare ainsi que dans les bas-côtés, avec les prairies fleuries, au niveau de l'intersection de la rue de la Gare avec la rue des Sapins et la rue du 22<sup>ième</sup> B.M.N.A.

d) **Aire de jeux** : Mme Schepler informe les conseillers du projet d'installer un petit train en bois sur l'aire de jeux près de la tour d'Ebersheim.

La séance est levée à 21H15.

La secrétaire de séance,  
Christiane SCHEPLER

Le président de séance,  
Gérard ZIPPERT